# Les chambres régionales des comptes françaises et les subventions aux associations

Enjeux, risques et contrôles

# L'importance du secteur associatif

### pour les collectivités locales

- Les associations en France : 20 millions de membres, 1,1 millions d'associations dont 172000 recourent à l'emploi salarié (1,05 millions ETP), 59 MM € de budget.
- Un financement public majoritaire : 51 % des ressources, dont 34 % de subventions, soit 20,2 milliards d'euros (le reste provenant de recettes d'activité) ; 16 % des associations concernées.
- Le secteur local, premier financeur : 27 % des ressources contre 12 % pour l'Etat.

# Les secteurs bénéficiant des financements publics

<ul><li>Action</li></ul>	sociale/santé:	66,7 %	des ressources du secteur
	Socialo, Salito i		

Économie/développement : 48,5 %

Éducation/formation : 47,6 %

■ Culture : 47,2 %

Action humanitaire : 40,8 %

■ Défense des droits : 38,8 %

■ Loisirs : 36,2 %

■ Sports : 33,4 %

#### Le rôle des associations dans la vie locale

- Les communes apportent 14 % des subventions à 63 % des associations ; les secteurs privilégiés sont la culture, les loisirs et le sport.
- Les départements apportent 10 % des subventions à 20 % des associations et interviennent surtout dans le secteur social (enfance, personnes âgées, handicap).
- Les régions apportent 4 % à 6 % seulement des associations.

#### Une restructuration récente des financements

- Effet de la décentralisation, le financement par l'Etat diminue (- 5 % en volume entre 1999 et 2005 passant de 15 % à 12 %), celui des départements augmente fortement (+ 20 %).
- On note aussi que les financements privés ont crû deux fois plus vite que les financements publics sur la période (cotisations, dons, mécénat, recettes commerciales), du fait de l'augmentation du poids des associations sans salarié et du rôle croissant du bénévolat.

# La place du contrôle des subventions dans l'activité des CRC

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
nombre de rapports d'observations définitives	71	78	81	73	63	55	57	28	30	37	47	45	65	38
autres interventions administratives	29	46	19	29	17	47	28	5	10	15	17	11	26	9
total annuel national des rapports des CRTC	989	958	1109	995	741	807	813	573	477	659	686	717	713	706
part des associations et autres organismes subventionnés	0,07	0,08	0,07	0,07	0,09	0,07	0,07	0,05	0,06	0,06	0,07	0,06	0,09	0,05



## Le champ effectif du contrôle

- 16 milliards de subventions locales.
- 54 associations contrôlées en moyenne par an, soit
  5 à 9 % de l'activité d'audit.
- Ne sont considérées comme « comptes significatifs » dans les indicateurs d'activité que les associations dont le CA est supérieur à 5 M€ (mais contrôle possible dès 1 500 € de subvention).

#### Les résultats des contrôles

- Les trois piliers de la transparence: gouvernance, information financière, évaluation des résultats.
- Les aspects juridiques, financiers et comptables sont le plus souvent examinés et clarifiés suite aux contrôles.
- L'évaluation de la performance des organismes subventionnés est plus difficile à obtenir.

### Les critiques les plus courantes

- Situation financière : défaut de provision pour risques, absence de comptabilité analytique, gestion des comptes bancaires, excédents injustifiés, situation fiscale, défaut de certification.
- Existence d'associations filiales.
- Gestion du personnel.
- Train de vie, dépenses de communication.
- Non respect des règles de la concurrence, du service fait.
- Lacunes statutaires et fonctionnement des instances dirigeantes.

## Les aspects juridiques, financiers et comptables

- Exemples d'améliorations constatées :
- Gouvernance : vie statutaire (cotisations, AG, bureau), indépendance association/collectivité cartographie des subventions et non-cumul ; indicateurs de répartition des subventions ; amélioration du contrôle interne (association et collectivité) et recours aux audits externes.
- Information financière : tenue de la comptabilité (certification par un commissaire aux comptes si CA 153 000 €) ; valorisation des subventions en nature ; transparence des informations sur l'activité, les comptes (obligation prévue de publier au dessus de 153 000 €) ; consolidation des comptes.

# La performance des organismes subventionnés

- Les conditions de l'évaluation: fixation des objectifs, contrôle des moyens alloués, mesure des résultats obtenus
  - La fixation d'axes prioritaires et les conventions d'objectifs (convention obligatoire à partir de 23 000 € de subvention).
  - L'allocation des moyens : négociation directe sur objectifs, grille de répartition sur indicateurs, arbitrage entre subvention n-1 demande et enveloppe n (le plus fréquent, d'où risque de saupoudrage).
  - L'évaluation des résultats : difficultés rencontrées.

# Difficultés de l'évaluation (enquête 2003 de l'université d'Orléans)

- Exemple de la culture :
  - les axes prioritaires ne sont définis que dans 50 % des cas, une grille de répartition sur indicateurs n'existe que dans 43 % des cas.
  - absence d'outils de mesure clairs (ex d'un spectacle) : sur les résultats (nb de spectateurs, satisfaction des spectateurs, impact médiatique, succès critique), encore moins sur l'impact réel (élévation du niveau culturel, image de la ville).

# Difficultés de l'évaluation (enquête 2003 de l'université d'Orléans)

- Exemple du sport
  - Les axes prioritaires existent dans 63 % des cas et des grilles de répartition dans 64 % des cas.
  - Les outils de mesure ne sont guère plus opérants (ex d'un club de judo) : nb de participants, satisfaction des participants (résultats), meilleure socialisation des jeunes, baisse de la délinquance (impact).

#### Etude KPMG de 2007

- 5 % des 910 associations étudiées ne définissent pas d'objectifs.
- Des objectifs d'actions sont fixés dans 86 % des cas, financiers 79 %, de résultats 55 %; 88 % vérifient la cohérence actions / projet, 38 % ne disposent pas de tableaux de bord.
- 63 % participent à des observatoires, 70 % ont recours à des experts.
- 63 % tiennent compte des évaluations, 38 % ont modifié leurs statuts.